

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-1316

présenté par

Mme Obono, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

APRÈS L'ARTICLE 62, insérer la division et l'intitulé suivants:**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport d'information faisant un bilan des conséquences de la diminution des dotations de l'État aux collectivités territoriales sur les services publics locaux, et sur la diminution des subventions et investissements des collectivités territoriales dans des secteurs tels que l'action sociale, la culture, la jeunesse et les sports.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Quand une nouvelle fois, dans un jeu austéritaire d'écriture comptables, Emmanuel MACRON demande aux collectivités territoriales de faire des efforts à hauteur de 13 milliards d'euros d'ici 2022.

Ce jeu de massacre continu qui vise à demander des coupes budgétaires aux collectivités territoriales a des effets destructeurs sur des pans entiers de l'économie. Particulièrement touchés, nombre de secteurs dont l'État s'était désengagé au profit des collectivités, les collectivités assurant jusqu'alors ces fonctions de l'État (subventions, etc...).

Les appels à l'aide et les cris d'urgence sont nombreux. Par cette monomanie austéritaire, l'État sacrifie les secteurs non-marchands dont l'activité ne se quantifie pas en monnaie sonnante et trébuchante mais en cohésion et bien-être social. Les secteurs de l'action sociale, la culture, la jeunesse et les sports

A titre d'exemples, pour le secteur sportif, l'ANDES (Association nationale des élus en charge du sport) avait averti que le nombre de communes et intercommunalités envisageant de baisser leurs subventions aux associations sportives avait augmenté à 26 %. (<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250270391635>). Dans le département de l'Oise, illustratif de tant d'autres, on évoque des subventions en diminution de 40 % pour la culture (<http://www.leparisien.fr/espace-premium/oise-60/baisse-des-subventions-le-sos-du-monde-de-la-culture-22-04-2016-5735215.php>).

Ainsi, il est nécessaire d'avoir des informations détaillées et exhaustives pour que le Parlement puisse réellement apprécier les conséquences des efforts d'austérité demandés aux collectivités territoriales.